

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

-

### NOTE DE SYNTHESE

#### Rappel règlementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note synthétise donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

#### Le Compte administratif 2021

Le compte administratif (CA) rend compte de la gestion de l'ordonnateur et constate les résultats comptables.

C'est un document de synthèse qui a la même architecture que le budget primitif (BP).

Par opposition au BP, le CA permet de rapprocher les prévisions (inscrites au BP) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Les résultats du compte administratif doivent être identiques à ceux du compte de gestion du comptable public.

## Préambule

A la lecture du compte administratif, il est constaté que fin 2021 la collectivité a de nouveau réussi à augmenter son niveau d'épargne en atteignant le niveau de 17,80% calculée sur les recettes réelles de fonctionnement et, par là même, l'autofinancement de ses dépenses d'équipement, grâce à une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Comme chaque année, la Ville restant prudente dans l'élaboration du budget primitif tant en dépenses qu'en recettes mais assurant un équilibre réel, cette équation lui permet à la clôture de l'exercice de constater une exécution performante des crédits contribuant à une amélioration constante de ses ratios financiers.

Afin de compenser l'évolution mécanique des charges structurelles, la commune, à l'instar des années précédentes, a poursuivi en 2021 les efforts de gestion permettant de dégager des marges de manœuvre suffisantes afin de soutenir sa politique d'investissement et d'assurer la pérennité du fonctionnement de ses services publics.

Les résultats dégagés au titre de l'exercice clos, cumulés avec les résultats antérieurs reportés, seront affectés en totalité au budget supplémentaire, la ville ayant voté le budget primitif 2022 en décembre, donc sans la reprise des excédents des années antérieures et des restes à réaliser au 31 décembre 2021.

Pour l'année 2021, les résultats de clôture sont les suivants :

<b>Fonctionnement</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Mandats ou titres émis	42 101 138.80	49 358 139.30	7 257 000.50
Excédent de fonctionnement reporté		4 361 967.46	4 361 967.46
<b>Total</b>	<b>42 101 138.80</b>	<b>53 720 106.76</b>	<b>11 618 967.96</b>

<b>Investissement</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Mandats ou titres émis	12 480 104.78	11 379 452.25	-1 100 652.53
Solde d'exécution N -1		6 601 944.52	6 601 944.52
<b>Restes à réaliser</b>	<b>17 139 464.97</b>	<b>7 787 563.69</b>	<b>-9 351 901.28</b>
<b>Total</b>	<b>29 619 569.75</b>	<b>25 768 960.46</b>	<b>-3 850 609.29</b>

<b>Total cumulé</b>	<b>71 720 708.55</b>	<b>79 489 067.22</b>	<b>7 768 358.67</b>
---------------------	----------------------	----------------------	---------------------

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement présentant un solde déficitaire de – 3 850 609.29 € (y compris les restes à réaliser), **l'excédent de gestion de l'exercice 2021 s'élève à un montant de + 7 768 358.67 €**. Ce montant sera, comme pour les années précédentes, principalement mobilisé pour financer les dépenses d'investissement supplémentaires de l'exercice en cours.

En section de fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses réelles atteint 90.09 % (92.15 % en 2020), et 104.37 % pour les recettes (101.35% en 2020), ce qui traduit une réelle maîtrise des coûts de gestion de la collectivité.

Il est à noter que le taux de réalisation des dépenses est légèrement en baisse, notamment sur les secteurs scolaire et péri-scolaire impactés par une diminution de la fréquentation des accueils, mais que celui des recettes de la section de fonctionnement est en hausse, particulièrement perceptible sur le secteur du centre municipal de santé en lien avec la prise en charge de la vaccination contre le COVID-19 à travers les aides versées par l'Agence Régionale de Santé et la CPAM, ainsi que sur les transactions immobilières très dynamiques (DMTO).

En section d'Investissement, le taux de réalisation des dépenses réelles est en baisse pour atteindre 40.75 % (60.05% en 2020, et 55.45% en 2019) et celui en recettes réelles affiche une hausse pour s'élever à 57.16 % (53.93 % en 2020, 26.56 % en 2019), hors restes à réaliser.

Le taux de réalisation des dépenses réelles s'explique par l'impact de la crise sanitaire qui a décalé dans le temps la réalisation des travaux. Concomitamment, le paiement de ces chantiers a été aligné sur ce nouveau phasage.

A contrario, la collectivité a bénéficié de subventions non inscrites sur l'exercice 2021 en mobilisant les financeurs institutionnels « Etat (DSIL) », SIPPAREC, ...

## 1. La section de Fonctionnement

### 1.1 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés (avec Rattachements)	Ecart Budget et Réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 771 958.91	10 239 652.73	-2 532 306.18
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 703 224.02	19 585 348.46	-1 117 875.56
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	278 910.41	198 663.41	-80 247.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 081 945.66	9 790 287.75	-291 657.91
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>43 836 039.00</b>	<b>39 813 952.35</b>	<b>-4 022 086.65</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 105 000.00	672 652.14	-432 347.86
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 061.00	74 458.02	-8 602.98
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	10 000.00	10 000.00	+0.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>45 034 100.00</b>	<b>40 571 062.51</b>	<b>-4 463 037.49</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 034 296.54	0.00	-5 034 296.54
042	Op. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 584 782.61	1 530 076.29	-54 706.32
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 619 079.15</b>	<b>1 530 076.29</b>	<b>-5 089 002.86</b>
<b>TOTAL</b>		<b>51 653 179.15</b>	<b>42 101 138.80</b>	<b>-9 552 040.35</b>

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent, en 2021, à 42 101 139 €, contre 56 364 417 € en 2020. Cette forte diminution en valeur s'explique principalement par les écritures comptables constatant la sortie de notre patrimoine des terrains revendus à Eiffage Aménagement dans le cadre de la concession Paul Hochart intervenues en 2020.

Les dépenses réelles se montent quant à elles à 40 571 063 €, contre 40 276 545 € en 2020.

- a) **chapitre 011 « Charges à caractère général »**, comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, aux achats de prestations de services... (donc à l'ensemble des crédits dits « d'activités »), s'établit à 10 239 653 € soit une hausse de +7.29 % par rapport au réalisé 2020. Toutefois, l'année 2020 ayant été marquée par plusieurs périodes de confinement et de fermetures des services publics, l'évolution par rapport à l'année 2019 demeure dès lors plus judicieuse. Aussi, la réalisation moindre constatée sur le chapitre 011 en 2021 par rapport à 2019 (-8,94%) s'explique notamment par une diminution de la fréquentation des activités périscolaires en lien avec le nouveau mode d'organisation des familles.

L'écart d'un montant de - 2 532 306 € entre la prévision et la réalisation s'établit principalement comme suit :

- Achats de prestations (nature 6042) : - 927 520 € : Cela concerne principalement les prestations d'accueil des Centres de loisirs (-369 062 €), les accueils pré et post scolaires (-184 034 €), les frais de restauration scolaire et les goûters (-137 469 €), les prestations de surveillance pour la restauration (-145 960 €) ainsi que les prestations pour les spectacles à l'Auditorium (-2 535 €) et les prestations pour les prothèses dentaires (-20 877 €).
- Fluides (nature 60611-60612-60613) : - 40 280 € : Ce résultat est lié au renforcement du suivi et du contrôle des consommations et au renouvellement progressif des équipements.
- Autres fournitures non stockées (nature 60628) : - 25 902 € : il s'agit principalement des dépenses liées à la pandémie (masques, gels, surblouses, gants, lingettes,...).
- Autres matières et fournitures (nature 6068) : - 67 409 € : Les fournitures couvrent à la fois les besoins des services et l'entretien des équipements publics.  
Par exemple :
  - Autres fournitures et consommables informatiques : -6 662 € ;
  - Fournitures papier divers services : -3 664 € ;
  - Fournitures diverses pour espaces verts : -19 308 € ;
  - Fournitures diverses bâtiments : - 19 871 € ;
  - Fournitures diverses manifestations : -7 161 € (dont la journée citoyenne), etc.
- Entretien et réparations (natures 615221, 615231, 615232, 61551, 61558) : - 151 360 € : Le renouvellement annuel du matériel, son entretien régulier ainsi que celui des bâtiments communaux permettent de consolider la baisse des coûts relatifs à ce poste de dépenses entamée depuis plusieurs années.  
Par exemple :
  - Entretien de bâtiments : - 69 554 € ;
  - Entretien de matériel (Jeux dans les écoles, videoprotection...) : -10 478 € ;
  - Elagage, nettoyage de la voirie... : - 32 934 € .
- Maintenance (nature 6156) : - 130 550 € :  
A l'image du poste Entretien et Réparations, les dépenses relatives à la maintenance suivent la même logique.  
Par exemple :
  - Contrat maintenance des bâtiments publics : -33 732 € ;
  - Contrats informatiques : - 49 149 € ;
  - Contrat de maintenance des photocopieurs : -17 691 € ;
  - Contrat de maintenance des horodateurs : - 11 042 € ;
  - Contrat de maintenance des défibrillateurs : -2 962 € .
- Etudes et recherches (nature 617) : - 59 549 € :  
Il s'agit principalement de frais d'études qui ont été décalés dans le temps.  
Par exemple :
  - Frais d'étude sur la restauration : - 45 500 €
  - Frais étude AMO rénovation énergétique : - 12 149 € .
- Frais divers (nature 6188) : - 58 922 € :  
Il s'agit de prestations diverses renégociées ou annulées et reportées sur l'année 2022 :

Par exemple :

- Prestations informatiques : - 31 184 € ;
- Prestations analyse eau divers bâtiments : - 2 500 € ;
- Prestations Chronométrage Cavale : - 3 700 € ;
- Frais d'honoraires (nature 6226) : - 75 234 € :  
Il s'agit principalement :
  - des frais de géomètre : - 15 000 € ;
  - des frais divers consultations (contentieux, urbanisme) : -14 602 €
  - des honoraires médicaux pour vaccination : -44 905 € pris directement en charge par l'ARS
- Fêtes et cérémonies (nature 6232) : - 61 598 € :  
L'absence de réalisation est liée à l'annulation des manifestations, notamment la Cavale et du report de l'inauguration de la Halle des Saveurs.
- Frais de télécommunications (nature 6262) : - 36 550 € :  
Les diminutions constatées résultent du nouveau marché de téléphonie.
- Frais de nettoyage des locaux (nature 6283) : - 31 503 € :  
La diminution concerne la révision des prix qui s'est seulement appliqué sur 11 mois.

**b) chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »**, comprenant principalement la rémunération des personnels titulaires et non titulaires et les charges afférentes, s'établit à 19 585 348.46 €, avec un écart de 1 117 875.56 € entre la prévision (20 703 224.02 €) et le réalisé 2021.

La masse salariale représente 48.27 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 (40 571 062.51 €), contre 55.11 % en 2014. Dans la continuité des exercices précédents, la Ville a poursuivi son travail de modernisation de l'administration municipale ainsi que sa démarche de maîtrise des ressources de la collectivité, et par conséquent des charges de personnel.

Dans cet objectif, une évaluation permanente de l'organisation et du fonctionnement des services publics est systématiquement réalisée, et une attention particulière est portée à la politique de recrutement, à la maîtrise des heures supplémentaires, à la gestion des vacances temporaires de postes, à la mutualisation des compétences, ainsi qu'au reclassement des agents.

S'appuyant sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Effectifs et des Compétences, ainsi que sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels réalisés en 2019, la collectivité porte un souci constant à l'amélioration des conditions de travail des agents et à l'évolution de leurs parcours professionnels. Ces dispositions sont également nécessaires afin d'anticiper les augmentations mécaniques de charges liées à l'évolution de la carrière des agents (GVT), aux mesures de reclassement indiciaire, à l'augmentation des taux de cotisation, etc.

- Nature 64111	Rémunérations titulaires :	- 488 294 € ;
- Nature 64118	Indemnités personnel titulaire :	- 444 505 € ;
- Nature 64131	Rémunération non titulaire :	- 32 007 € ;
- Nature 6451	Cotisations URSSAF :	- 15 391 € ;
- Nature 6453	Cotisations retraites :	- 86 813 €.

L'écart entre les prévisions et le réalisé s'explique en 2021 par la poursuite des projets de réorganisation de l'activité des services, par les ralentissements des recrutements induits à la fois par les effets de traîne de la crise sanitaire mais également par les difficultés de mise en adéquation des profils des candidats avec le socle de compétences attendu sur les postes ouverts, qu'il s'agisse des titulaires ou non titulaires, par des départs en retraite dont les remplacements avaient été prévus par anticipation.

Les écarts sur les cotisations sont en lien avec les écarts sur les rémunérations.

**c) chapitre 014 « Atténuations de produits »**, correspond principalement à la contribution de la ville au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui s'établit à 174 753 €, contre 177 932 € en 2020, calculée à partir de critères tels que le potentiel financier agrégé, ou le revenu par habitant. Ce niveau de contribution a pu être maintenu à hauteur de 174 753 € malgré la volonté de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre de faire davantage contribuer les communes au financement du FPIC du territoire.

**d) chapitre 65 « autres charges de gestion courante »**, s'établit à 9 790 288 €, soit une hausse de 1.76 % par rapport au réalisé 2020, dont le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), soit 7 285 523 € dont 776 495 € de charges rattachées, représentant 74.42 % des réalisations de ce chapitre.

Il est à noter que suite à une modification de la nomenclature comptable, les dépenses informatiques en nuage, auparavant classées dans les charges à caractère général (chapitre 011), sont désormais ventilées au sein de ce chapitre, à hauteur de 95 460 €, expliquant notamment la hausse de l'exécution budgétaire du chapitre 65.

Il est également constitué à hauteur de 10.60 % par les subventions annuelles de fonctionnement allouées aux associations pour 667 606 €, ainsi qu'au CCAS pour 120 000 € et à la Caisse des écoles à hauteur de 250 000 €.

**e) chapitre 66 « charges financières »**, correspondant au remboursement annuel des intérêts de la dette, s'établit à 672 652 € en 2021, soit une baisse de -21.77 % par rapport au réalisé 2020 qui s'élevait à 859 790 €. Il présente, en outre, un écart de - 432 348 € entre la prévision et le réalisé 2021, l'encours de dette à taux variable étant optimisé et profitant tout au long de l'année des taux d'intérêt à court terme très bas, et à la répartition des indices sécurisée. **Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2021 atteint un niveau très bas (1,86%).**

En 2021, les charges financières représentent 1,66 %, contre 2,13 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 2,17% en 2019 et 3,07% en 2014. Cette diminution des dépenses participent à l'accroissement de l'épargne brute permettant d'autofinancer des dépenses telles que les participations financières aux concessions d'aménagement et au désendettement de la collectivité.

**f) chapitre 67 « charges exceptionnelles »**, qui s'établit à 74 458 € en 2021, prend en compte notamment les titres annulés sur exercices antérieurs, ou encore les remboursements en faveur des usagers consécutifs à l'annulation des spectacles à l'auditorium suite aux mesures gouvernementales liées au contexte de pandémie.

**La crise sanitaire a modifié les comportements des usagers impactant en grande partie à la baisse les charges à caractère général. Cependant le taux de réalisation de 90,09% des dépenses réelles de fonctionnement demeure un indicateur de bonne performance de gestion budgétaire.**

## 1.2 Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés (avec Rattachements)	Ecart Budget et Réalisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	323 750.00	441 949.15	+118 199.15
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE VENTES DIVERSES	2 882 439.00	3 082 367.44	+199 928.44
73	IMPOTS ET TAXES	37 437 427.81	39 253 837.41	+1 816 409.60
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 211 892.02	6 069 491.05	-142 400.97
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	399 738.43	441 805.73	+42 067.30
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>47 255 247.26</b>	<b>49 289 450.78</b>	<b>+2 034 203.52</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	912.00	+912.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 800.00	65 612.09	+31 812.09
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>47 289 047.26</b>	<b>49 355 974.87</b>	<b>+2 066 927.61</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 164.43	2 164.43	+0.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 164.43</b>	<b>2 164.43</b>	<b>+0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>47 291 211.69</b>	<b>49 358 139.30</b>	<b>+2 066 927.61</b>
<b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>4 361 967.46</b>		

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2021 à 49 358 139 € contre 62 371 276 € en 2020. Toutefois, la baisse du volume des recettes entre 2021 et 2020 est uniquement liée aux cessions d'immobilisations (l'opération de la vente des terrains à Eiffage est intervenue en 2020 à hauteur de 14 598 049 €). En excluant les opérations de cessions, les recettes de fonctionnement augmentent de +3,27 % entre 2021 et 2020, soit 1 560 639 € en valeur.

**a) chapitre 013 « Atténuations de charges »** de personnel, comprenant les remboursements sur rémunération du personnel, les remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance s'établit à 441 949 euros.

En 2021, le rattrapage des années antérieures qui s'élève à 166 475 € est, comme les années précédentes, le fruit de la relance régulière par la Direction des Ressources Humaines des organismes comme la CPAM, l'assureur de la ville,...

**b) chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »**, comprenant notamment les produits de cantine, des rétributions par les assurés sociaux du Centre de



santé, des horodateurs, des droits d'entrée divers ou de voirie, des concessions, s'établit à 3 082 367 euros.

Il est à souligner que la hausse de +34.80 % par rapport au réalisé 2020 est liée essentiellement en 2021 à l'encaissement de recettes en lien avec le centre de vaccination contre le COVID-19 géré par le Centre Municipal de Santé (+41,25 %).

Les principales recettes du mois de décembre qui n'ont pas fait l'objet de rattachement concernent :

- Secteur scolaire et périscolaire : 89 369 € ;
- Recouvrements CMS : 353 755 € (tiers payants du mois de décembre) ;
- Recouvrements Crèche familiale : 9 438,26 € ;
- Recouvrement Multi accueil : 4 048 €.

**c) chapitre 73 « Impôts et taxes »**, comprenant notamment les contributions directes et les droits de mutation, s'établit à 39 253 837 €.

L'écart de + 1 816 410 € entre le prévisionnel et le réalisé 2021 s'établit principalement comme suit : l'inscription prudente des recettes liées aux dotations (FSRIF), aux droits de mutation, et à l'évolution réelle des recettes fiscales.

- FSRIF : - 424 762 €
- Il est à noter que la ville a perçu comme en 2020 le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour un montant de 688 536 euros. La Ville est restée éligible à ce reversement en se situant au rang 163 sur 186. Toutefois, la Ville étant à un rang proche de la sortie du dispositif, la prévision budgétaire s'était voulue prudentielle.
  - Taxes additionnelles aux droits de mutation : - 703 833 €.
- Concernant le produit des droits de mutation, il résulte également d'une prévision prudente au budget primitif qui s'explique par les difficultés à prévoir les fluctuations aléatoires du marché de l'immobilier, incertitude renforcée en 2020 par la pandémie. En excluant le dépassement de 250 000 € liée à la minoration de l'inscription budgétaire en 2021 du fait des périodes successives de confinement, la sur-exécution sur cette ligne budgétaires entre les crédits ouverts et le réalisé s'élève à 450 334 €.
  - Contributions directes : - 404 616 €.
- La prévision budgétaire au moment de la préparation du BP 2021 a été calculée sur la base de l'Etat Fiscal de l'année 2020. Il est à noter que l'année 2021 constitue la première année de la mise en place du coefficient directeur lié à la réforme de la Taxe d'Habitation.
  - Contributions directes Rôles supplémentaires : - 96 210 € ;
- Le montant des rôles supplémentaires variant d'une année sur l'autre, la prévision budgétaire est toujours prudente, ce qui permet d'anticiper la constitution d'un écart positif mobilisable pour la section d'investissement dans le cadre du budget supplémentaire.

**d) chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »**, comprenant notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les subventions de la CAF, s'établit à 6 069 491 € contre 7 226 032 € en 2020, soit une diminution de 1 156 541 €, soit **-16.01%** par rapport au réalisé 2020. Le basculement des allocations compensatrices de taxe d'habitation, auparavant imputées en chapitre 74, dorénavant incluses dans le calcul du produit fiscal notifié en chapitre 73, explique en grande partie la diminution de la réalisation du chapitre 74.

La Dotation de solidarité urbaine (DSU) soit 473 529 € est en hausse de +5.87 %, soit + 26 273 euros, suite aux modifications apportées par la loi de finances de 2017 qui a notamment augmenté globalement l'enveloppe au niveau national sachant que la progression de la DSU est désormais répartie sur toutes les communes éligibles. La Ville se situe au rang 582 sur 695 éligibles de plus de 10 000 habitants.

Cependant, malgré cette hausse du réalisé du chapitre, la Ville a enregistré une baisse de la Dotation Forfaitaire, mais la dotation globale de fonctionnement est en hausse par un rééquilibrage avec ses 2 autres composantes (la DSU et la DNP).

Un écart de + 209 962 € s'observe sur les participations versées par les divers organismes (CAF,...) entre la prévision (1 492 324 €) et le réalisé 2021 (1 282 362 €).

Il s'agit des participations annuelles de la CAF pour le secteur Enfance et Petite Enfance :

- Pour les accueils des Centres de Loisirs : + 122 037 €
- Pour le Multi-accueil : + 64 834 €
- Pour la Crèche familiale : + 98 729 €
  
- Pour le CEJ: + 5 954 €.

A l'inverse, des participations ont été versées sous le format « Aides COVID » par la CAF, la CPAM, et l'ARS pour :

- La Petite Enfance : - 16 772 € ;
- Le Centre de Santé : - 203 885 €.

**e) chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »**, s'élève à 441 806 €, comprenant notamment :

- Les revenus des immeubles, les redevances fermières, pour respectivement 90 912 € et 100 000 € ;
- Le remboursement par le budget annexe restauration et portage à domicile des dépenses qui sont payées sur le budget principal comme la location des camions, les fluides : 33 916 € ;
- Le reversement au budget principal de l'excédent de la Caisse Des Ecoles : 144 185 €.

f) **chapitre 77 « Produits exceptionnels »**, s'établit à 65 612 €, il comprend notamment :

- la constatation de la vente des véhicules et engins de voirie via la plateforme AGORASTORE : 31 930 €.
- les produits exceptionnels (avoirs) : 17 062 € ;

## 2. La section d'Investissement

Dans le cadre de l'affectation des résultats en M 14, les restes à réaliser sont à prendre en compte au même titre que le résultat de la section de Fonctionnement et que le solde d'exécution de la section d'Investissement.

Concernant les restes à réaliser, il s'agit des dépenses qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre, et des recettes qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

En 2021, le montant total des restes à réaliser est de 17 139 464.97 € en dépenses et de 7 787 563.69 € en recettes soit un solde négatif de 9 351 901.28 €, qui s'explique principalement par le report des crédits dédiés au financement des appels à participations au titre de la remise des futurs équipements publics prévus dans les concessions d'aménagement Cœur de Ville, Locarno, Paul Hochart, et Lallier Gare (soit 9,518 M€) qui sont autofinancés.

### 2.1 Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap.	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés	Ecart Budget et Réalisé
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 643 185.20	568 864.53	-1 074 320.67
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 791 151.36	1 938 913.18	-2 852 238.18
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 528 372.11	2 181 906.36	-4 346 465.75
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>12 962 708.67</b>	<b>4 689 684.07</b>	<b>-8 273 024.60</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	81 845.00	81 845.00	+0.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 861 520.00	2 861 516.45	-3.55
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 120 317.50	4 602 317.50	-9 518 000.00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>17 063 682.50</b>	<b>7 545 678.95</b>	<b>-9 518 003.55</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>30 026 391.17</b>	<b>12 235 363.02</b>	<b>-17 791 028.15</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 164.43	2 164.43	+0.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	256 000.00	242 577.33	-13 422.67
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>258 164.43</b>	<b>244 741.76</b>	<b>+13 422.67</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 284 555.60</b>	<b>12 480 104.78</b>	<b>-17 804 450.82</b>

Les dépenses totales d'investissement s'établissent en 2021 à 12 480 104.78 € au lieu de 25 904 206 € en 2020, soit une baisse de – 51.82 %. Elles comprennent 2 861 516 € de remboursement de capital de la dette.

En excluant les écritures de régularisation de rachat des actifs fonciers à la SADEV 94, les dépenses réelles de la section augmentent de + 5.06 %.

L'effort porté depuis plusieurs années sur les chapitres 21 et 23 permet de générer des économies substantielles en fonctionnement (coûts de maintenance et entretien) et participe à la consolidation de l'autofinancement.

Ces dépenses sont en grande partie financées par des ressources propres.

**a) chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »**, correspond aux frais d'études, audits et acquisitions de logiciels, et s'établit à 568 865 € soit une augmentation de 17.43 % par rapport au réalisé 2020, et un écart de – 1 074 321 € entre la prévision et le réalisé 2021.

L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique par le report sur 2022 des prestations suivantes :

- les levées topographiques pour la maternelle des Blondeaux (- 14 033 €) ;
- la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'espace Culturel Dispan de Floran (- 15 480 €);
- la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la chaufferie du gymnase de la Vallée aux Renards (- 11 760 €) ;
- la maîtrise d'œuvre, divers diagnostics (plomb, amiante...) pour la réhabilitation du Centre Technique Municipal (-64 084 €) ;
- l'acquisition des licences et la formation pour le renouvellement du SIRH en cours de déploiement (- 140 705 €) ;
- l'acquisition de modules supplémentaires pour l'évolution du SIGF (Dématérialisation de la signature des bons de commande) (- 21 653 €) ;
- pour mémoire, des études de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de l'espace public et la requalification du cadre de vie (abords des équipements publics, squares,...).

**b) chapitre 21 « Immobilisations corporelles »**, correspond notamment à l'acquisition de matériels (381 557 €), mobiliers (134 762 €), installations et aménagements divers (1 326 634 €), véhicules (95 570 €), et s'établit à 1 938 913 €, soit une diminution de - 88.21 % par rapport au réalisé 2020, et un écart de – 14 510 684 € entre la prévision et le réalisé 2020. Pour mémoire, l'année 2020 a constaté la régularisation des opérations du rachat des terrains suite à leur assujettissement à la TVA, ce qui explique cette importante diminution.

L'écart entre la prévision et la réalisation (-2 852 238 €) correspond essentiellement aux reports sur 2022 de crédits des acquisitions ou aménagements suivants :

- Aménagement de la promenade de la Vanne : - 791 000 € dont les études techniques sont en cours ;
- Aménagement Parc de la Bièvre : - 508 000 €\* ;  
(\*Le calendrier effectif des travaux reste tributaire des études de réouverture de la Bièvre diligentées par la Métropole du Grand Paris)
- Acquisition de matériel informatique pour le plan numérique scolaire : - 304 440.98 € ;
- Acquisition de matériel informatique divers services administratifs : - 22 232 € ;
- Acquisition d'un camion pour le service logistique : -43 791 € ;
- ...

**c) chapitre 23 « Immobilisations en cours »**, correspond principalement aux dépenses de travaux et s'établit à 2 181 906 € en 2021, avec un écart de - 4 346 466 € entre la prévision et le réalisé 2021.

Les principales opérations réalisées en 2021 concernent :

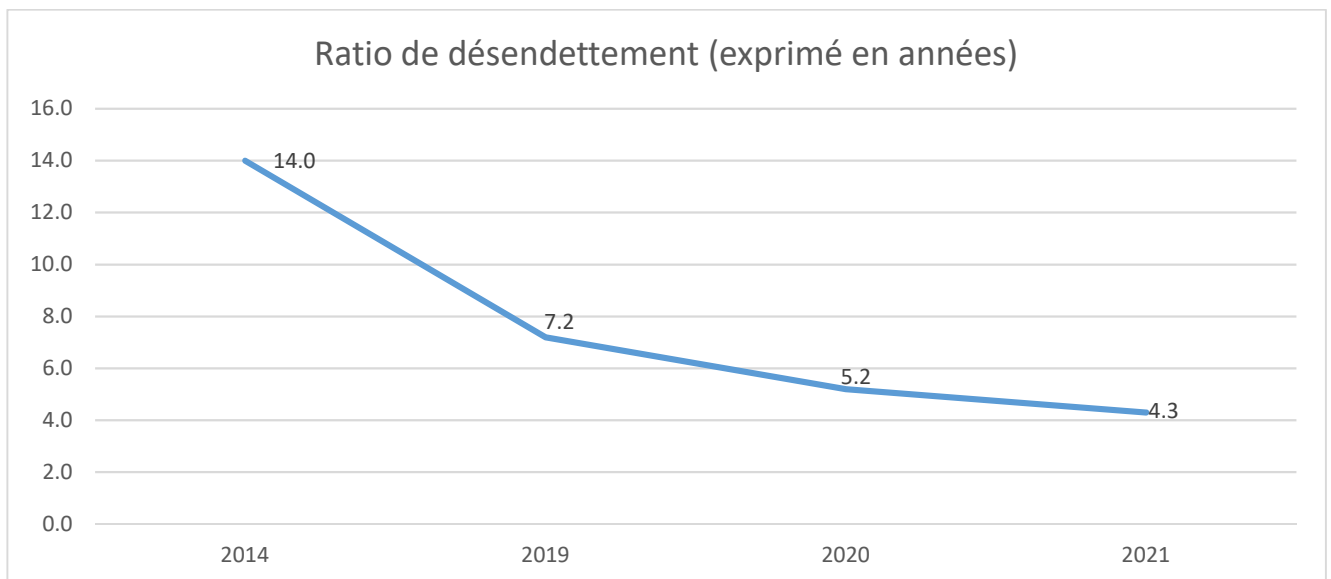
- Travaux dans les divers groupes scolaires
  - Ecole des Garennes : 42 541 € dont 11 761 € (Création système de climatisation) ;
  - Ecole maternelle des Blondeaux : 171 226 € dont 40 788 € (Désamiantage de l'école maternelle), 101 420 € (Travaux sanitaires cours d'école), 11 521 € (Pose d'un système de climatisation), 17 497 € (Pose clôture séparative) ;
  - Ecole maternelle de la Roseraie : 22 106 € (Pose d'un système de climatisation), 73 322 € (Travaux sanitaires cours d'école) ;
  - Ecole élémentaire du Centre : 295 689 € dont 282 740 € (Réhabilitation façade et pose brise soleil), 12 949 € (Création système de climatisation) ;
  - Ecole élémentaire du Jardin Parisien 45 078 € dont 40 259 € (Réfection de la Salle des maîtres) ;
- Travaux dans divers équipements sportifs
  - Tennis couverts : 56 267 € dont 16 527 € (Travaux de cloisonnement), 31 152 € (Modification éclairage), 15 368 € (Réaménagement sanitaires et vestiaires) ;
  - Gymnase de la Vallée aux Renards : 194 701 € dont 173 021 (Travaux rénovation de la chaufferie – Passage au gaz), 9 205 € (Pose d'une alarme anti-intrusion), 12 475 € (Pose de protections murales) ;
  - Divers travaux à la salle de danse du GS du Centre : 56 401 € (Peinture, sol, électricité, rénovation des éclairages) ;
- Autres
  - Parc du Moulin de la Bièvre : 39 142 € (Réalisation bouche d'arrosage, travaux d'électricité pour le manège, passage de fourreau pour les caméras) ;
  - Auditorium : 42 477 € dont 13 425 € (Mise en place climatiseur), 12 211 € (Travaux sur le faux-plafond), 8 940 € (Travaux d'éclairage de la salle de danse) ;
  - Réhabilitation du Service des Affaires Scolaires : 128 257 € ;
  - Travaux des locaux du CTM : 63 762 € dont 48 137 € (Aménagement Mezzanine)

L'écart d'un montant de – 4 346 466 € entre la prévision et la réalisation s'établit principalement comme suit :

- Réalisation d'un CLSH aux Blondeaux : - 1 750 000 €, étude de programmation en cours
- Groupe scolaire du Centre : 391 570 € (Création de brise soleil)
- Rénovation de la chaufferie du réfectoire des Blondeaux : 245 287 €
- Réhabilitation des bureaux du CTM : 68 026 € dont 56 286 € (Aménagement Mézzanine)
- Mise à niveau équipement sécurité incendie : 58 875 €
- Rénovation des sanitaires de 3 écoles : 45 920 € (solde)
- Travaux raccordement sur conduite enrobé rue des Jardins : 42 506 €

**d) chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »**, correspond au montant annuel du capital de la dette remboursé. Il s'établit à 2 861 516 €, soit une baisse de - 5.31 % par rapport au réalisé 2020. Le remboursement du capital diminue de nouveau en 2021, en valeur de 160 618 euros, par rapport à l'année 2020. Depuis l'année 2019, l'emprunt souscrit chaque année n'étant mobilisé qu'en N+2, cela permet de faire l'économie du remboursement d'une annuité. Il est constaté un écart de – 3.55 € entre la prévision et le réalisé 2021.

**La capacité de désendettement de la ville s'améliore depuis plusieurs années, comme le montre le graphique ci-dessous :**



La structure de la dette au 31 décembre 2021 est la suivante :

- 69 % de l'encours de dette repose sur du taux fixe ou assimilé (26 008 K€) pour 31 % de taux variable (11 815 K€).
- Le portefeuille est réparti entre des banques publiques (40 %) et des banques privées (60 %). Le principal partenaire est la SFIL (32 %), viennent ensuite la Caisse d'Epargne (22 %), le Crédit agricole (15 %), le Crédit foncier (11 %), la Société générale (7 %), la Banque Postale (7 %), le Crédit mutuel (5 %), la CDC (1 %) ;
- Le taux moyen de la dette s'élève au 31 décembre 2021 à 1,86 %.

**e) chapitre 27 « Autres immobilisations financières »**, correspond à la participation financière versées à l'aménageur Citallios au titre de la concession d'aménagement Locarno (1 000 000 €). Il s'agit également de la participation versée à EIFFAGE (3 600 000 €) pour la concession Paul Hochart concernant la construction d'équipements publics (Groupe scolaire, gymnase, parking souterrain).

Conformément à l'engagement de la majorité municipale, l'ensemble de ces participations est financé sur fonds propres, à l'instar des années précédentes, sans recours à la dette et sans augmentation du taux d'imposition.

**f) chapitre 040 et chapitre 041 « Opérations d'ordre entre sections et Opérations patrimoniales »**, correspondent principalement aux écritures de reprise des subventions venant financer les actifs amortissables (2 164 €), ainsi que les frais d'études et d'insertion des opérations suivies de réalisation (242 577 €).

## 2.2 Les recettes

Les recettes d'Investissement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap.	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés	Ecart Budget et Réalisé
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 494 440.51	846 787.23	-1 647 653.28
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	8 100 000.00	2 700 000.00	-5 400 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000.00	0.00	-100 000.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 694 440.51</b>	<b>3 546 787.23</b>	<b>-7 147 653.28</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 100 773.92	6 057 693.90	-43 080.02
dont 1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	4 345 835.37	4 345 835.37	+0.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 317.50	2 317.50	+0.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	10 000.00		+10 000.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>6 113 091.42</b>	<b>6 060 011.40</b>	<b>-53 080.02</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>16 807 531.93</b>	<b>9 606 798.63</b>	<b>-7 200 733.30</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 034 296.54		-5 034 296.54
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 584 782.61	1 530 076.29	-54 706.32
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	256 000.00	242 577.33	-13 422.67
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 875 079.15</b>	<b>1 772 653.62</b>	<b>-5 102 425.53</b>
<b>TOTAL</b>		<b>23 682 611.08</b>	<b>11 379 452.25</b>	<b>-12 303 158.83</b>
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	6 601 944.52		

Les recettes totales d'investissement s'établissent en 2021 à 11 379 452 € au lieu de 40 104 588 € en 2020, soit une diminution de -71.63 %, hors restes à réaliser.

Toutefois, cette baisse est liée à des réajustements comptables opérés au cours de l'année 2020 à la demande des Services Fiscaux pour la constatation de l'opération de rachat et de revente des terrains en Hors Taxes.

En excluant ces opérations, les recettes d'investissement ont nettement augmenté, soit +32.81% représentant en valeur +2,813 millions d'euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées principalement des subventions, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), de la Taxe d'Aménagement et de l'emprunt.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement capitalisé (nature 1068) s'élève 4 345 835 €.

Enfin, les produits de cessions sont constatés en section de fonctionnement au chapitre 77.



**a) chapitre 13 « Subventions d'investissement »**, correspond principalement aux subventions perçues par la Ville, et s'établit à 846 787 €.

L'écart d'un montant de – 1 647 653 € entre la prévision et la réalisation s'établit principalement comme suit :

- Report de la participation de la société GERAUD : - 2 000 000 €, encaissée fin mars 2022 ;
- Report de la subvention pour le financement du Plan Numérique Scolaire : - 80 000 € ;

Par ailleurs, des subventions non inscrites, car non notifiées lors de l'élaboration du budget primitif, ont été encaissées en 2021. Il s'agit :

- Subvention de la Préfecture du Val-de-Marne relative à l'aide à la relance de la construction durable : 675 400 € ;
- Subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics pour les opérations suivantes :
  - Remplacement de l'ancienne chaufferie au fioul du réfectoire du groupe scolaire des Blondeaux par une nouvelle installation raccordée à la géothermie et au gaz naturel : 40 800 € ;
  - Remplacement de l'ancienne chaufferie au fioul du gymnase de la Vallée-aux-Renards par une nouvelle installation raccordée à la géothermie et au gaz naturel : 16 560 € ;
  - Amélioration de l'isolation thermique de l'école du Centre par l'installation de brise soleil sur la façade avant du bâtiment : 22 500 € ;
- Subvention de l'ADEME dans le cadre de l'Appel à projet « Vélo et Territoires » suite à la réalisation d'un schéma directeur des modes actifs sur le territoire de la ville : 28 000 € ;
- Subvention de la Préfecture du Val-de-Marne au titre du fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » suite à la mise en place de la dématérialisation de la réception et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme : 4 400 € ;

**b) chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »**, correspond aux emprunts nécessaires à la couverture des dépenses d'équipement.

La ville a mobilisé en début d'année 2021 l'emprunt de 2 700 000 € signé en fin d'année 2019 auprès de la Banque Postale contracté sur un taux fixe de 0,85% sur 20 ans, issu des reports de l'exercice 2019.

A noter que figurent en restes à réaliser issus des exercices précédents :

- un montant d'emprunt de 2 700 000 € contracté auprès du Crédit Agricole sur un taux fixe de 0,46% sur 20 ans issu des reports de 2020, et qui a été mobilisé en avril 2022.
- un montant d'emprunt de 2 700 000 € contracté auprès de la Banque Postale sur un taux fixe de 0,84% sur 20 ans issu des reports de 2021, et qui sera mobilisé en début d'année 2023.

**c) chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »**, correspond au versement de la Taxe d'Aménagement, du FCTVA, et s'établit à 1 711 859 € (hors excédent reporté en investissement) soit une augmentation de + 55.53 % par rapport au réalisé 2020.

**d) chapitre 024 « Produits des cessions »**, correspond à la vente de terrains ou de biens matériels. Ce chapitre ne donne pas lieu à réalisation.

**e) chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections »** qui s'élève à 1 530 076 €, correspond principalement à la dotation aux amortissements (montant équivalent en section de fonctionnement, soit 1 463 364 €) ainsi qu'aux écritures comptables de plus values de cession (28 342 €) issues de la vente de matériel, véhicules mis à la réforme.

**f) chapitre 041 « Opérations patrimoniales »** correspond aux intégrations des frais d'études et d'insertion des opérations suivies de réalisation (242 577 €).

## Conclusion

Pour l'exercice 2021, la ville a de nouveau dégagé des marges de manœuvre financières avec un taux d'épargne constaté au compte administratif de 17,80 %, soit 8,8 millions d'euros.

De même, la capacité de désendettement de la Ville s'établit à 4.3 ans en 2021, contre 5,2 ans en 2020 et 14,0 ans en 2014 et ce dans un contexte économique compliqué, une fiscalité remodelée année après année (réforme de la taxe d'habitation, suppression de la CVAE des régions...).

Aussi, au regard du contexte actuel (hausse de l'inflation en partie liée au risque de pénurie des matières premières, volatilité des coûts de l'énergie,...), la collectivité se doit de maintenir ses efforts de bonne gestion afin d'assurer la mise en œuvre des projets d'amélioration du cadre de vie, de renouvellement urbain, de la rénovation des équipements publics...

Ce fil conducteur doit également permettre de garantir la continuité de la politique d'investissement de la collectivité en minimisant le recours à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité.

Enfin, l'exécution du budget de la collectivité a été moins impacté en 2021 par la crise sanitaire. Ainsi, les services à la population ont fonctionné sur de plus grandes périodes qu'en 2020 et certaines manifestations dont le Marché de Noël ont pu être tenues.

Les résultats du Compte administratif étant identiques à ceux du Compte de Gestion établi par la Trésorière de Cachan, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Compte administratif 2021.